



Accueillir le public handicapé visuel en bibliothèque

Les troubles de la vision incluent un large spectre de pathologies : cécité, difficulté à voir les couleurs (dyschromatopsie), hypersensibilité à la lumière (photophobie), insuffisances de la vision périphérique (vision tubulaire) ou centrale (scotome central)...

1. Le cadre légal

[La loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose, entre autres mesures, la mise en accessibilité des bâtiments publics.

[La loi DADVSI de 2006](#) définit une exception au droit d'auteur au bénéfice des personnes déficientes visuelles souffrant d'un handicap au moins égal à 80 %, titulaires d'une carte d'invalidité ou bénéficiant d'un certificat délivré par un ophtalmologiste.

[Le rapport N°2013-12 sur l'exception « handicap » au droit d'auteur](#) de Catherine Meyer-Lereculeur élucide et discute les dispositifs prévus par la loi française au bénéfice des personnes handicapées.

Deux éléments notables : **l'arbitraire du critère de 80 % et l'exclusion**, par ce critère, des « DYS » (personnes souffrant de dyslexie, dyspraxie...), en grande difficulté de lire, mais toujours diagnostiquées à un seuil inférieur à 80 %. L'exception au droit d'auteur devrait cependant être élargie aux publics DYS dans une nouvelle proposition de loi qui sera discutée à l'automne 2015.

2. L'accueil des lecteurs handicapés visuels

Quelques principes pour l'accueil physique

- Accueillir l'utilisateur souffrant de déficience visuelle comme tout autre usager, en s'adressant directement à lui et sans faire preuve de pitié ni d'admiration : **rester naturel-le et attentif/ve à ses besoins.**
- **Toujours vous signaler verbalement** quand vous vous approchez, en précisant qui vous êtes tant que vous n'êtes pas sûr-e que la personne vous reconnaît. Si vous lui tendez un objet, l'indiquer.
- **Proposer votre aide** (sans l'imposer et sans contact intrusif) en termes généraux.
- **Ne pas bannir de votre langage le champ lexical de la vision** : la personne déficiente visuelle l'utilise aussi.
- **Favoriser l'autonomie** : faire visiter la bibliothèque en la décrivant pour que l'utilisateur prenne ses points de repères. Signaler les éléments notables et les obstacles éventuels, en les lui faisant toucher lorsque cela semble indiqué.
- **Offrir votre coude pour guider.** Vos mouvements indiqueront vos déplacements. [Voir une vidéo sur la méthode à suivre.](#)
- **Les animaux-guides sont autorisés dans les lieux publics.** Veiller à ne pas les distraire quand ils travaillent.

La communication et l'accessibilité en ligne

Selon la loi de 2005, **tous les services en ligne de l'État, des collectivités et des établissements publics doivent être accessibles.**

- **Proposer une lettre de diffusion en format accessible** énumérant les nouvelles acquisitions et les animations adaptées au public déficient visuel, comme par exemple : [la Gazette de l'AVH](#) et *Ogham et marguerites* de [BrailleNet](#) (à demander à l'association).
- Respecter les [10 principes pour une communication accessible à tous les publics](#) (ABF)
- **Respecter les préconisations pour l'accessibilité des sites Internet** (voir la synthèse d'[Alphabib](#))
 - Le [World Wide Web Consortium \(Consortium W3C\)](#) vise à améliorer les standards d'Internet (formats accessibles, couleurs contrastées, plein texte, description des images...). Voir la [Web Accessibility Initiative \(WAI\)](#) et le [Web Content Accessibility Guidelines \(WCAG\)](#).
 - [AccessiWeb](#) (BrailleNet) énumère les bonnes pratiques de rédaction de sites web et propose des formations.
 - Le [Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations \(RGAA\)](#) concerne les sites Internet des administrations (Voir [Accessibilité numérique](#) sur modernisation.gouv.fr).
 - [Accessibilité numérique des portails de bibliothèque](#), étude de Tosca consultants et pixFL, 2014.



3. Le bâti

Les aveugles voient avec leurs pieds et leurs cannes. Il faut donc adapter le bâtiment :

- Prévoir des **bandes et autres éléments podotactiles** (cheminements, marches d'escalier...).
- **Signaler au niveau du sol les obstacles en hauteur**, afin que la personne qui ne les voit pas en soit avertie.
- **Adapter l'affichage** : couleurs contrastées, gros caractères, polices sobres et sans empâtements (pour les malvoyants), braille, audiodescription (pour les aveugles). Indiquer les emplacements d'affichage aux lecteurs concernés : ils sauront ensuite s'y référer.

4. Les collections

Les fonds courants

Une personne souffrant d'un handicap inférieur à 80 % peut accéder uniquement aux collections que la bibliothèque propose à tous ses usagers. L'orienter vers les collections audio et audiovisuelles.

- Équiper les collections audio et audiovisuelles d'un **étiquetage en braille**.
- **Organiser les collections de livres audio dans un espace séparé** : ce sont des livres et non de la musique.
- Quelques DVD par les fournisseurs des bibliothèques (ADAV, RDM..) proposent une **audiodescription**, mais le chemin d'accès est différent pour chacun : leur associer **une étiquette en braille et/ou un CD audio détaillant la procédure à suivre** aidera la personne handicapée visuelle.

Les fonds adaptés

La loi DADVSI autorise des organismes agréés à réaliser et diffuser **des copies adaptées des œuvres protégées** aux personnes souffrant d'un handicap au moins égal à 80 %, aux titulaires d'une carte d'invalidité ou sur certificat délivré par un ophtalmologiste.

Comment faire ? Contacter un organisme agréé pour abonner individuellement un usager et / ou pour établir un partenariat. Quelques organismes agréés proposant des fonds au public déficient visuel :

- **La médiathèque de l'Association Valentin Haüy (AVH)** se veut un laboratoire de l'accueil (physique, téléphonique ou par courriel) du public déficient visuel. Cette bibliothèque possède un large fonds en braille (incluant la seule collection de partitions braille de France) et en Daisy audio, accessible sur place et à distance. Des Comités régionaux existent dans maintes villes de France.
- **La Bibliothèque Numérique Francophone Accessible (BNFA)**, une bibliothèque franco-suisse en ligne alimentée par trois associations (BrailleNet, le Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes (GIAA) et l'Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants (ABA)), propose le plus important fonds de France en ouvrages adaptés en Daisy audio et texte.
- **L'Association des Donneurs de Voix**, souvent associée avec des bibliothèques en région, enregistre des livres audio en voix naturelle à destination des aveugles.

Les formats adaptés

- **Livres tactiles, livres audio en mp3, films en audiodescription...**
- **Voix naturelle ou de synthèse** : Les livres lus peuvent être réalisés par des donneurs de voix humains ou encore par une voix artificielle. Si chaque procédé reçoit son public, le second a l'avantage de ne pas dépendre du bénévolat et de permettre une adaptation presque instantanée.
- **DAISY (Digital Accessible Information SYstem)** est un format proche du epub, qui structure des fichiers audio ou texte de façon à les rendre accessibles (sommaire, signets, ajout de notes...). Le Daisy audio se lit comme le mp3, sur une platine CD ou un lecteur adapté qui permet l'accès aux fonctionnalités énumérées plus haut. Le Daisy texte est accessible grâce à une plage braille.
- **Braille** : Lu seulement par un aveugle sur dix, le braille est indispensable à toute personne empêchée de lire désireuse de suivre des études supérieures. Le braille devient, à l'ère du numérique et d'Internet, un auxiliaire précieux de la lecture (braille numérique).

Le matériel adapté

- **Les lecteurs Daisy** peuvent être proposés au prêt comme les tablettes (350 à 400 € pour un *Victor*).
- **Les agrandisseurs** permettront aux usagers malvoyants de déchiffrer sans aide leur courrier imprimé « en noir » (2500 à 5000 €, d'un usage peu fréquent depuis la diffusion du numérique). **Les loupes** en sont une variante moins onéreuse, mais moins performante.



- **Les plages braille** : extensions (amovibles ou non) des claviers d'ordinateur qui reproduisent en braille, grâce à des picots, les caractères qui s'affichent à l'écran d'un ordinateur. **Les blocs-notes braille** sont d'un usage proche et comportent des fonctionnalités supplémentaires.
- **Les synthèses vocales** : logiciels qui lisent l'écran d'un ordinateur. Parmi les plus connus : [Jaws](#), [NVDA](#) (libre et gratuit) ou [VoiceOver](#).

La plupart des aveugles initiés au braille utilisent ces deux derniers outils de façon complémentaire. Pour en savoir plus : [fiches du CERTAM](#), le centre d'expertise de l'Association Valentin Haüy.

Liens	<p>Développer l'accessibilité en bibliothèque : fiches pratiques, enssib, 2015. Accessibib, commission de l'ABF</p> <p>Informations générales relatives au handicap visuel et à l'accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none">• L'Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) maintient la Banque Documentaire de l'Édition Adaptée (BDEA)• Le service public : guide de l'accueil des personnes en situation de handicap, ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, 2014.• Culture et Handicap : Guide pratique de l'accessibilité, ministère de la Culture et de la Communication, 2007. <p>Le handicap en bibliothèque</p> <ul style="list-style-type: none">• Aides à la diffusion du livre en bibliothèque en faveur des publics empêchés et éloignés du livre, CNL.• Alphabib, Bpi.• Bibliothèques et handicap, Bibliofrance.• La liste des structures agréées du site « Exception Handicap » du ministère de la Culture et de la Communication répertorie des bibliothèques ayant un pôle Accessibilité notable, parmi lesquelles celles de Rennes et de Toulouse, la bibliothèque Marguerite Yourcenar (Paris), la Bibliothèque Publique d'Information (Bpi) et la Bibliothèque Nationale de France (BnF).• L'innovation en bibliothèque publique au service de l'inclusion sociale des publics handicapés: état des lieux et perspectives, Johana-Manuela Campinos, mémoire du DCB, enssib, 2014.• Bibliothèques et handicap : accueillir tous les publics, ARALD, 2010.• Améliorer l'accueil des publics en situation de handicap à la bibliothèque Cujas, Alexandra Dang Van Phu, Projet professionnel personnel de la formation initiale des bibliothécaires d'État, enssib, 2010.• Handicap et Bibliothèque, Barbara Groman et Émilie Devoge, projet tutoré de la Licence Professionnelle métiers de l'édition, IUT d'Aix-en-Provence, 2009-2010.• Handicap et bibliothèque, Marie-Noëlle Andissac, ABF, 2009. (Critique du BBF)• Accessibilité et handicap en bibliothèque, Claire Bonello, BBF, 2009, n° 5.• Accessibilité et handicap en bibliothèque, Claire Bonello, mémoire du DCB, enssib, 2009.• Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque, BDP de la Sarthe, 2008. <p>Le handicap visuel en bibliothèque</p> <ul style="list-style-type: none">• Le livre audio : quel destin pour un objet hybride en bibliothèque ?, Julie Gatineau, mémoire du DCB, enssib, 2015.• Déficients visuels et RFID, Marie-Noëlle Andissac, BBF, 2012, n° 5.• Le rôle des bibliothèques dans l'accès démocratique à la lecture et à l'information écrite des personnes déficientes visuelles, Françoise Fontaine-Martinelli, mémoire du DCB, enssib, 2012.• L'accès aux documents pour les personnes déficientes visuelles à l'ère du numérique, Marion Ringot, mémoire du master Sciences humaines et sociales - spécialité Édition numérique des savoirs, enssib, 2010.• L'accès à l'écrit des personnes déficientes visuelles : diversité et complémentarité des outils et usages, Luc Maumet, BBF, 2007, n° 3.
--------------	---

Fiche créée par Jessica Boutault, le 27 juin 2014
Modifiée par l'enssib et Accessibib, le 09 juin 2015